

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



NOVEMBRE 2020 — n°6/2020

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – Fax 04 74 26 23 71 mairie@souzy.fr -

Site internet : www.souzy.fr



Le chantier du local technique et associatif se termine, les travaux ont été pré réceptionnés ce mercredi 18 novembre 2020 (photo ci-dessus). Les services techniques emménageront progressivement en cette fin d'année

Dans ce numéro de NOVEMBRE

- Compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2020
- Informations municipales
- Avis d'enquête publique portant sur la modification n°2 du PLAN LOCAL D'URBANISME
- Recensement de la population
- Actus des associations maniennes
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Les associations des Monts du Lyonnais vous informent

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Réunion du jeudi 29 octobre 2020 à 20h

COMPTE-RENDU

SEANCE N° 08/2020

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Alexandre GERIN – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Laetitia CHAIRIEW – Denis PONCET – Bruno MAUVERNAY.

Étaient excusés : Céline CAHEN – Aurélie CHENE – Patrick VOLAY.

Était absent : Luc TAVERNIER.

Ordre du jour

1. Dossiers en cours : local technique, réception des travaux Maison Gonzalez, modification n°2 du PLU, route de Montbrison, véhicule,...
2. Assainissement
3. Décision sur transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal à la Communauté de communes
4. Convention de fourrière 2021
5. Désignation d'un délégué à la Mission Locale Rurale Nord Ouest Rhône
6. Finances : régies de recette, décision modificative
7. Sécurité : participation citoyenne, plan communal de sauvegarde
8. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Laetitia CHAIRIEW est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Commémoration du 11 novembre

Compte tenu du contexte sanitaire, elle se déroulera en comité restreint : élus du conseil municipal et représentants des anciens combattants. Le dépôt de gerbe est prévu le 11 novembre à 10h.

1) Dossiers en cours

Local technique

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux. Les finitions de peinture et la pose des sols sont en cours. Le nettoyage du chantier est programmé les 16 et 17 novembre et la pré réception des travaux aura lieu le 18 novembre.

Sur sa proposition, le conseil municipal approuve les avenants n°2 et 3 du lot 1 (terrassement et voirie) portant sur la plus-value liée au portail coulissant électrique (+ 3 432 € HT) et à l'enrobé supplémentaire réalisé pour se raccorder à la voirie existante (+ 1 944 € HT). Le marché d'Axima, titulaire du lot 1, est donc porté à 155 221.01 € HT, soit 14.92 % de plus que le marché initial.

Démolition de la Maison Gonzalez

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés. La Communauté de communes doit mettre en place la signalétique du parking. Comme indiqué lors du précédent conseil, un parking provisoire est aménagé en attendant les travaux d'aménagement du carrefour. L'entrée se fera par le Camard (côté RD 389) et la sortie par la route de St Laurent (RD 4).

Modification n°2 du PLU

Le Maire informe que Madame Annabelle LE BRIS a été désignée commissaire enquêteur. Les modalités d'organisation de l'enquête ont été définies comme suit :

- L'enquête publique se déroulera du mercredi 18 novembre 2020 à 14h au samedi 5 décembre 2020 à 11h.
- Deux permanences du commissaire enquêteur sont programmées : le mercredi 18 novembre 2020 de 14h à 16h et le samedi 5 décembre 2020 de 9h à 11h. Ces permanences auront lieu au siège de l'enquête publique, soit en mairie de Souzy
- Compte tenu du contexte sanitaire et du confinement annoncé, il est possible que l'enquête soit décalée mais nous ne disposons d'aucune information à l'heure actuelle.
- Les avis d'enquête publique sont parus ce jeudi 29 octobre dans deux journaux (Le Pays et le Progrès), conformément à la réglementation.
- Un affichage de l'avis d'enquête est prévu en mairie et sur le site de la zone d'activités de Bellevue.
- Un registre d'enquête numérique sera proposé, ainsi qu'un registre papier.
- Le dossier d'enquête sera consultable en mairie ainsi que le site internet de la commune durant toute la durée de l'enquête.

Les personnes publiques ont été consultées. Ont émis un avis favorable : le Département du Rhône, la Chambre d'Agriculture du Rhône et la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. La DDT devrait émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique. Les autres structures n'ont pas fait de réponse.

Trottoirs Route de Montbrison

Cyrille Pupier annonce que le Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais doit reprendre des branchements sur la route de Montbrison, principalement du côté de Ste Foy et une partie sur Souzy, au niveau du restaurant La Table de Magalie. La canalisation d'eau potable datant de moins de 30 ans, elle ne sera pas renouvelée.

Le Maire présente par ailleurs le devis estimatif des travaux d'aménagement de la voirie pour la réfection des trottoirs et la création de trois plateaux permettant de réduire la vitesse. L'avis du Département sera sollicité. L'idée de feux tricolores est abandonnée en raison du coût d'entretien.

Le cabinet Denton doit effectuer les relevés mi-novembre.

Véhicule Fiat Doblo GNV

Le véhicule a été commandé et devrait être livré courant novembre. Il fonctionnera à l'essence et au gaz.

Le plein de gaz sera possible à la station Biogaz des Monts du Lyonnais située à St Denis sur Coise.

Eclairage solaire

Le Maire a sollicité la société FONTROCHE pour la réalisation d'un éclairage public solaire sur le cheminement piéton de la rue des Yvernon. Cette entreprise a procédé à des installations similaires dans les communes voisines de St Laurent de Chamousset et St Clément les Places. Le coût pour la fourniture et la pose de 6 poteaux est de 12 634.08 € HT. Le conseil souhaite poursuivre la réflexion.

Assurance dépendance communale

A l'instar de la mutuelle communale mise en place avec SOLIMUT, les communes Les Halles, Souzy, Ste Foy l'Argentière, St Genis l'Argentière et Montromant réfléchissent à proposer aux habitants une assurance dépendance communale. Les consultations sont en cours.

2) Assainissement

Etat des lieux des travaux à réaliser :

La communauté de communes a sollicité chaque commune pour établir la liste des travaux d'assainissement que la commune envisagerait sur les 20 prochaines années.

Les commissions « voirie – assainissement – réseaux » et « urbanisme » se sont réunies afin de recenser les besoins. A court terme, il est envisagé de faire raccorder le hameau de la Barnatte. Les travaux de mise en séparatif des réseaux de la rue de l'école et de la route de Montbrison seront également programmés.

Le Maire informe également que la DDT demande la mise aux normes de la station d'épuration de Ste Foy l'Argentière à laquelle sont raccordés les réseaux de Souzy. La communauté de communes doit prioriser les travaux à réaliser dans un délai de 6 mois, en prenant en compte l'extension de la zone d'activités de Bellevue, les rejets de Provol et les résultats du schéma d'assainissement réalisé par le SIVU.

Mise à disposition des biens assainissement :

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020, la commune doit mettre à disposition, sans transfert de propriété, ses réseaux. Cette mise à disposition doit se formaliser par un procès-verbal contradictoire entre les deux collectivités. Le Maire souhaite reporter la délibération à la prochaine séance.

3) Décision sur le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à la communauté de communes

Le Maire expose que suite aux élections municipales de cette année, les EPCI non compétents en termes d'urbanisme le deviendront automatiquement au 1^{er} janvier 2021 sauf si un quart des communes (représentant au moins 20% de la population) s'y opposent par délibération prise entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Il rappelle que la commune de Souzy dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé en décembre 2017 et en cours de modification.

Considérant qu'il est essentiel pour une commune de conserver la maîtrise de l'urbanisme sur son territoire, à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à ce transfert.

4) Convention de fourrière 2021

La SPA a transmis une proposition de convention de fourrière animale pour l'année 2021 moyennant un tarif annuel de 0.60 € par habitant, identique à l'année 2020. Cela représente un coût de 487.80 € pour Souzy. Le conseil municipal accepte de renouveler la convention avec la SPA.

5) Désignation d'un délégué à la Mission Locale Nord Ouest Rhône

Les missions locales ont pour mission essentielle d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Souzy dépend de la Mission locale Nord Ouest qui dispose d'une antenne à la Maison des Services de St Laurent de Chamousset, mais aussi à Sain Bel, Thizy les Bourg, Tarare, l'Arbresle et Amplepuis. Chaque commune du secteur est sollicitée pour désigner un délégué. Sandrine Poncet est désignée titulaire, et Guy Saulnier suppléant.

6) Finances

Régies :

A la suite de la nomination de Cindy Carra en tant que régisseur suppléant, et à la demande de la trésorerie, le conseil municipal doit délibérer à nouveau sur l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs de recettes. Le conseil vote le taux maximum conformément au montant appliqué précédemment, qui s'élève à 110 € par an.

Décision modificative :

Une écriture comptable liée à une cession de terrain a été réalisée sur un compte erroné (compte 1388 041) sur l'exercice 2019, cette écriture bloquant la validation informatique du compte administratif 2019. A la demande de la trésorerie, il convient de modifier cette écriture et l'imputer au compte 1328. Un virement de crédits est donc nécessaire depuis le compte « dépenses imprévues ».

7) Sécurité

Participation citoyenne

Le Maire présente le dispositif de participation citoyenne mis en place en 2016 par convention avec le Préfet. Ce dispositif consiste à nommer des référents par quartier faisant preuve de vigilance et alertant la gendarmerie pour tout fait paraissant suspect. Les référents étant les conseillers municipaux, la liste des référents sera mise à jour suite aux dernières élections municipales.

Plan communal de sauvegarde

Le Maire informe qu'un plan communal de sauvegarde avait été élaboré lors du précédent mandat pour aider les élus à agir en cas de survenance d'une crise majeure (inondations, crise sanitaire, tempête, matières dangereuses...). Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des élus et agents municipaux. Ce document définit la mise en place d'une cellule de crise, recense les moyens et ressources de la commune, liste les coordonnées de personnes jugées « essentielles » en temps de crise (de par leur profession notamment), divise la commune par secteurs avec désignation de référents.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le plan communal de sauvegarde sera mis à jour. Une réunion des élus du conseil municipal sera organisée pour évoquer ce point.

8) Questions diverses

Cyrille Pupier présente le devis de remplacement de deux poteaux incendie établi par Suez. Les deux poteaux concernés sont des poteaux usagés, impossibles à manœuvrer par les services de secours.

Le Maire informe de l'octroi d'une subvention de 20 000 € par le Département pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente et d'une subvention de 8 385 € au titre des amendes de police.

Dans le cadre de son tour de circonscription, le député Thomas Gassilloud viendra à Souzy en début d'année. La date du 4 février 2021 est proposée. Sa venue débutera par une visite de l'Etable Glacée, suivi d'une permanence individuelle avec les citoyens, puis d'une rencontre avec les élus (programme à confirmer).

Le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais a fixé le montant des contributions des communes pour 2021. Montant pour Souzy : 2 582.30 €.

Le Maire donne lecture d'un courrier transmis par des riverains du chemin du Champagnol demandant le busage du fossé afin d'élargir la voirie et améliorer la sécurité des piétons.

Le Maire ne souhaite pas buser le fossé, il argumente que déboucher un fossé à ciel ouvert est bien plus facile que s'il est busé. Il ajoute que ces travaux de busage nécessiteraient de reprendre le réseau d'eaux pluviales sur plusieurs dizaines de mètres, ce qui représente un coût non négligeable.

Daniel Mure, en tant que riverain, explique que le stationnement est compliqué devant l'îlot de maisons secondaires durant la période estivale.

Bruno Mauvernay indique que si des véhicules stationnent le long du chemin du Champagnol, les engins agricoles ne pourront plus circuler.

Le Maire rencontrera les riverains pour leur expliquer les raisons du refus.

Le Maire fait part du courrier de l'ADMR Chamousset en Lyonnais qui alerte les élus du secteur sur les difficultés rencontrées par l'association pour recruter du personnel et donc accomplir sa mission d'aide à domicile.

La prochaine distribution des sacs poubelles est fixée comme suit :

- Samedi 9 janvier 2021 de 9h à 12h (Sandrine Poncet et Alexandre Gerin)
- Samedi 16 janvier 2021 de 9 à 12h (Bruno Mauvernay et Cindy Carra)

Le conseil municipal est informé :

- De l'organisation encore incertaine des élections régionales et départementales en mars 2021.
- De la diffusion prochaine d'une offre d'emploi pour le recrutement de deux agents recenseurs, dans le cadre du recensement de la population en janvier 2021.
- De la signature de la convention avec UGAP pour le renouvellement au 1^{er} juillet 2021 du marché de gaz pour les bâtiments communaux

Prochaine réunion : jeudi 17 décembre 2020 à 20h.

Informations municipales

Secrétariat de mairie

Durant le confinement, le secrétariat de mairie est ouvert au public aux horaires habituels, à savoir le lundi et le vendredi de 14h à 18h. Le secrétariat est également joignable par téléphone tous les jours, sauf le mercredi.

Pour nous contacter : 04.74.70.05.17 ou mairie@souzy.fr.

Vous pouvez également consulter les dernières infos municipales sur notre site internet www.souzy.fr ou sur l'application Panneau Pocket.

Logements à louer

Deux logements sont disponibles à la Résidence les Oisillons (au-dessus de la mairie). Type T3. Loyer 432.81 €. Libres de suite.

Plus d'informations : merci de contacter la mairie.



Distribution des sacs poubelles

Notez d'ores et déjà les dates dans votre agenda !

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Deux permanences :

Samedi 9 janvier 2021
de 9h à 12h

Samedi 16 janvier 2021
de 9h à 12h

Les permanences se dérouleront en mairie, salle du conseil municipal

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan local d'urbanisme du mercredi 18 novembre 2020 à 14h au samedi 5 décembre 2020 à 11h

Par arrêté n°23/2020 du 23 octobre 2020, le Maire de Souzy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, portant sur la modification du zonage sur le secteur de Bellevue, les emplacements réservés et le règlement des zones urbaines et à urbaniser.

L'enquête publique se déroulera pendant 18 jours à la mairie de Souzy du 18 novembre 2020 à 14h00 au 5 décembre 2020 à 11h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que le mercredi 18 novembre 2020 de 14h à 16h et le samedi 5 décembre 2020 de 9h à 11h.

Le dossier contient la décision de l'Autorité Environnementale n°2020-ARA-KKU-1999 en date du 1^{er} octobre 2020 ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique et sous support papier en Mairie, ainsi que sur le site internet : www.souzy.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur, Madame Annabelle LE BRIS, recevra les observations du public en mairie le mercredi 18 novembre 2020 de 14h à 16h et le samedi 5 décembre 2020 de 9h à 11h. Les observations du public peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur en mairie et via le registre dématérialisé suivant : <https://www.registredemat.fr/souzy-plu-modif2>

Cet avis est affiché en mairie, sur le secteur de Bellevue, sur les panneaux d'information communaux, ainsi que sur le site internet de la commune www.souzy.fr, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune, bulletin d'informations municipales notamment.

Au terme de l'enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire, Guy SAULNIER

En cas de difficulté pour vous déplacer en raison de la crise sanitaire ou autres, vous pouvez contacter la mairie au 04.74.70.05.17 pour un entretien téléphonique avec le commissaire enquêteur.

Commémoration du 11 novembre

Cette année, la commémoration du 11 novembre s'est déroulée sous une forme très particulière. En raison de la crise sanitaire, l'hommage aux soldats morts pour la France durant la guerre de 1914 – 1918 a eu lieu en présence d'un comité très restreint. Seule une dizaine de personnes (élus et représentants des anciens combattants) a pu assister à la cérémonie.

Après le traditionnel dépôt de gerbe, Guy Saulnier, maire, a lu le message officiel et a procédé à l'appel des morts pour la France.



Covid-19 : rappel des principales mesures en vigueur sur notre commune

- **Le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus se trouvant sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public.** Cette disposition s'applique depuis le dimanche 8 novembre dans l'ensemble des communes du Rhône.
- Il est interdit de se déplacer de son domicile sauf exceptions : déplacements pour raisons professionnelles, achats de première nécessité, raisons médicales, motif familial impérieux et assistance à personnes vulnérables, déplacements brefs liés à l'activité physique, convocation judiciaire ou administrative, participation à des missions d'intérêt général, déplacement à destination des établissements d'enseignement ou de formation, ou pour se rendre à un service public, déplacement pour récupérer une commande ou une livraison. Les déménagements sont autorisés. Si besoin, des attestations de déplacements sont disponibles en mairie.
- Les lieux de cultes sont ouverts mais les cérémonies sont interdites. Seule dérogation : les enterrements limités à 30 personnes et les mariages à 6 personnes
- Tous les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique sont interdits en dehors des manifestations déclarées en Préfecture, des rassemblements professionnels, des transports publics, ou des cérémonies publiques (organisées par l'Etat ou une collectivité).
- La règle générale est aussi la fermeture des établissements recevant du public (bars, restaurants, salles polyvalentes, salles de spectacles, cinémas, salles de sports, parcs d'attraction, salons, foires...). Certains sont autorisés à rester ouverts comme les mairies, les écoles, les services funéraires ou les agences d'intérim.
- Les commerces « non essentiels » doivent fermer leurs portes. Ils peuvent toutefois accueillir du public pour leurs activités de livraisons ou de retraits de commandes (click and collect) !; Toute une liste de commerces peuvent rester ouverts comme les magasins alimentaires bien sûr, les garages, les pharmacies, les stations-services, les banques, les magasins d'informatique, les jardineries, les magasins de bricolage et commerces de gros.
- Les grandes surfaces ne sont autorisées à vendre que les produits distribués par des commerces de proximité autorisés à l'ouverture
- Les parcs et jardins, espaces verts et même les cimetières restent ouverts également.
- Les bibliothèques peuvent rouvrir sous forme de drive.

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

Si vous avez besoin d'aide en cette difficile période de confinement, la municipalité se tient à votre disposition pour vous apporter un quelconque soutien.

Pour cela, vous pouvez contacter la mairie au 04.74.70.05.17 ou le Maire Guy Saulnier au 06.80.42.91.80 ou le 1er adjoint Daniel Mure au 06.50.69.29.84

Informations aux entreprises :

La communauté de communes des Monts du Lyonnais a dressé une liste des mesures déployées pour aider les entreprises en difficultés.

Vous pouvez contacter cette liste très complète sur le site de la Communauté de communes, à l'adresse suivante :

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/face-au-covid-19-commerçants-artisans-entrepreneurs-trouvons-solutions-ensemble/actualite>

La CCMDL peut aussi vous aider dans vos démarches. N'hésitez pas à les solliciter.

Message du groupe « A Votre Ecoute » (Déprim'Espoir)

Le confinement a repris de plus belle et nous supposons qu'il est d'autant plus difficile cette fois que les jours raccourcissent et le temps risque de tourner rapidement....

Aussi, comme au printemps, nous, les membres du groupe "A votre écoute" (déprim'espoir), avons décidé de proposer une **permanence quotidienne, de 15 à 18 h au 04.74.72.21.32.**

Recensement de la population

La commune de Souzy est concernée par le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Les informations nécessaires vous parviendront en temps utile.



CETTE ANNÉE, VOUS ÊTES CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT
www.le-recensement-et-moi.fr



Pour l'heure, la commune recherche deux agents recenseurs. Voici l'offre d'emploi correspondante :

Description du poste :

La commune de SOUZY est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans sous l'égide de l'INSEE. Pour la campagne 2021, la commune recherche deux agents recenseurs.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs (H/F) procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, de mi-janvier à fin février 2021.

Vous devez être véhiculé pour vous rendre chez les habitants de manière autonome.

Principales missions :

- ✓ Se former aux concepts du recensement
- ✓ Effectuer la tournée de reconnaissance (repérage des adresses)
- ✓ Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à y répondre (par internet notamment)
- ✓ Suivre l'avancement de la collecte
- ✓ Récupérer les questionnaires papier complétés
- ✓ Relancer activement les habitants
- ✓ Rendre compte régulièrement de l'avancement de son travail

Qualités requises :

- ✓ Rigueur et organisation, disponibilité (travail en soirée et les samedis), discrétion, ténacité et qualités relationnelles
- ✓ Connaissance de l'outil informatique
- ✓ La connaissance du territoire communal serait un plus

Rémunération forfaitaire (SMIC).

Poste ouvert aux personnes à la recherche d'un emploi, étudiants ou retraités.

Adresser lettre de candidature + C.V. à l'attention de Monsieur le Maire de Souzy

Date limite de candidature : 1er décembre 2020

Renseignements complémentaires : Mairie de Souzy (04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr)

Pascal Nalin, distilleur manien, récompensé une nouvelle fois au Concours international des vins et spiritueux de Lyon

La distillerie artisanale Nalin est installée sur la commune de Meys mais le distilleur, M. Pascal Nalin, est un habitant manien.

Cette année, il a été récompensé une nouvelle fois au Concours International des vins et spiritueux qui s'est tenu à Lyon début mars 2020.

Il a en effet obtenu, comme en 2019, la **médaille d'or pour le Whisky Single Malt** et la **médaille d'or pour le Vieux Marc de raisin**, déjà récompensé au Concours international de Francfort en 2018 et 2019.

Ces récompenses sont le fruit d'un savoir-faire artisanal.

La municipalité adresse ses félicitations à M. Nalin.



Message des Sapeurs Pompiers



Les Sapeurs-Pompiers de Ste Foy l'Argentière vous informent que leur tournée des calendriers 2021, prévue début novembre à Souzy, est reportée à la fin du confinement.

Fibre

Les études et travaux ont pris du retard pour raccorder notre commune à la fibre. Ils débuteront en début 2021. La commercialisation débutera en cours d'année.

La Trésorerie de Monts du Lyonnais ne recouvrera plus l'impôt

A compter du 1^{er} janvier 2021, la trésorerie des Monts du Lyonnais ne sera plus en charge du recouvrement de l'impôt. Cette mission sera désormais dévolue au Service des Impôts des Particuliers de Lyon Sud Ouest.

Pour toute question relative au paiement de vos impôts, vous pourrez contacter le service des impôts par messagerie : sip.lyon-ouest@dgfip.finances.gouv.fr ou téléphone au 04 78 63 23 37 ou sur place 165 rue Garibaldi 69003 LYON.

Déjections canines : propriétaires de chiens, ayez le bon réflexe !



Nous constatons malheureusement toujours des déjections canines dans les rues et sur les chemins piétonniers de la commune.

Si vous aimez les animaux de compagnie, et avez fait le choix d'avoir un chien, vous avez aussi la responsabilité de ramasser ses « crottes ».

Propriétaires de chiens, nous comptons sur votre civisme pour garder un village propre.

Rappel : Le fait de laisser son chien déposer des déjections sur un lieu ouvert au public est passible d'une amende.

Extrait de l'Article R633-6 du Code Pénal

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe (68 € pouvant aller jusqu'à 450 euros) le fait de déposer, d'abandonner, (...), en lieu public ou privé, (...), des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres (...), si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Actus des Associations Maniennes

Amicale Laïque : la vente de brioches est reportée

En raison du contexte sanitaire, la vente de brioches n'a pas pu être effectuée. Elle sera reprogrammée sur 2021.

Le Club Jeunesse d'Automne a fêté les anniversaires

Le CLUB JEUNESSE D'AUTOMNE a voulu maintenir les ANNIVERSAIRES de ses adhérents en leur rendant une visite courant octobre en tenant compte des gestes barrières.

Une plante verte a été offerte pour les dames et un coffret de vin pour les messieurs. En espérant qu'en 2021 nous pourrions reprendre le cours normal du club.

Les Co Présidents



Parc Eco Habitat

Des idées pour une mobilité durable ?

Vous êtes 2, 3 ou en groupe ? Vous avez envie de mettre en œuvre des actions pour des déplacements plus respectueux de l'environnement ? Des financements sont possibles !

La CCMDL lance un appel à projets citoyens

Lancé dans le cadre du projet PEnD-Aura+ (initié par le Ministère de la Transition écologique, financé par les CEE et piloté par Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement) cet appel à projets s'adresse à tous les habitants des Monts du Lyonnais regroupés en collectif : conseils municipaux des jeunes, collectifs de jeunes portés par une structure jeunesse, club des anciens, et autres groupes de citoyens qui sont sur le territoire de la CCMDL.

Quelques exemples de projets : mise en place d'une ligne de pédibus, plateforme de covoiturage locale, atelier temporaire de réparation vélo, animation, stand, journée thématique, affichage temporaire, campagne d'information, ...

Toutes les idées sont les bienvenues !!!

La mobilité durable c'est quoi exactement ?

C'est la mise en place et l'utilisation de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement comme le covoiturage, le vélo, les transports en commun, etc.

Comment participer ?

Pour retirer le dossier :

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site <https://www.parc-ecohabitat.com/des-idees-pour-une-mobilite-durable/> :

Ou bien le récupérer en format papier :

- A l'Agora (Saint Laurent de Chamousset)
- Au Parc Eco Habitat (Saint Symphorien sur Coise)
- Dans votre mairie

Pour envoyer le dossier :

Les dossiers sont à envoyer **au plus tard le 22 décembre 2020** :

- Par mail à l'adresse: mobilite@cc-mdl.fr avec pour objet « Appel à projets citoyens – candidature – nom du collectif »
- Ou par courrier : « Appel à projets citoyens » – Parc Eco Habitat
– Service mobilité – 293 Chaussée Beauvoir, 69590 Saint Symphorien sur Coise

PARC ÉCO HABITAT
Service public de la transition écologique

Des idées pour une mobilité durable ?

vous avez envie de mettre en œuvre des actions pour des déplacements plus respectueux de l'environnement ?
Des financements sont possibles !

→ www.parc-ecohabitat.com

Monts du Lyonnais
Communauté de communes

PEnD-Aura+ Programme soutenu par : MARS 2020-2025 CEE Les certificats d'économies d'énergie Pilote par : Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement

**QU'IL SOIT HUMANITAIRE, ENVIRONNEMENTAL,
SPORTIF, CITOYEN, ARTISTIQUE, SOLIDAIRE...
DONNE VIE À TON PROJET !**

MODE D'EMPLOI

**RETIRE TON DOSSIER
DE CANDIDATURE ET
LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

- ➔ **Demande le par mail :**
initiatives.jeunes@cc-mdl.fr
- ➔ **Ou télécharge le sur :**
www.cc-montsdulyonnais.fr
- ➔ **Ou retire le auprès d'une des structures suivantes :**
MJC de St Martin en Haut,
MJC de St Symphorien sur Coise,
Centre Socio Culturel des Hauts du Lyonnais, AFR Grammond,
AFR Chevières, Accueil jeunes à Montrottier

**DÉPOSE TON DOSSIER
DE CANDIDATURE**

- ➔ **Envoie le par mail :**
initiatives.jeunes@cc-mdl.fr
- ➔ **Ou dépose le directement à la :**

Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais - Agora
218 rue du Lavoir
69930 St Laurent de Chamousset

**Maison des services
Saint-Laurent-de-Chamousset
Avenue des 4 cantons**

**Maison des services
Saint-Symphorien-sur-Coise
57 rue des Tanneries**

-

**Les dossiers complets
doivent être déposés avant le
31 DÉCEMBRE 2020**

**PRÉSENTE TON PROJET
DEVANT LE JURY**

RÉALISE TON PROJET

RACONTE-NOUS TON EXPÉRIENCE



**POUR PLUS D'INFORMATIONS
CONTACTE LE SERVICE JEUNESSE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTS DU LYONNAIS**

Tél. 04 78 19 05 14
initiatives.jeunes@cc-mdl.fr



Informations des associations des Monts du Lyonnais



Monts Énergies :

Entrepreneons **ENSEMBLE** la transition énergétique
dans les Monts du Lyonnais

Monts Énergies est une société d'initiative citoyenne à fonctionnement coopératif, créée en 2018 pour participer à la transition énergétique. Elle s'inscrit dans la politique de « territoire à énergie positive » (TEPOS) de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais dont elle a le soutien actif ainsi que celui de nombreuses communes adhérentes.

Notre enjeu : aider à installer et faire installer le maximum de panneaux photovoltaïques pour économiser les énergies fossiles non renouvelables, limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et contribuer à l'autonomie énergétique du territoire.

Où en sommes-nous ? A l'heure actuelle déjà 17 toitures de 9kWc sont équipées et en production. Un chantier de 6 centrales de 36 à 100 kWc est en cours et nous préparons une nouvelle grappe d'une dizaine de toitures de 9 kWc, ce qui représentera l'énergie nécessaire à environ 200 foyers.

Pour qui ? Pour les propriétaires qui ne veulent pas investir personnellement, **Monts Énergies** prend en charge l'installation des centrales photovoltaïques, qu'elle finance en vendant l'électricité produite à EDF OA. Elle verse une redevance (modique) aux propriétaires de toits et leur rétrocède l'installation au terme de 25 ans.

Pour apporter votre concours à cette démarche de transition, vous pouvez :

- Acheter des souscriptions à **Monts Énergies** et ainsi participer à la vie de la SAS et soutenir le développement de son action.
- Proposer votre toit à la location, de préférence de grandes toitures (200 m²), sensibiliser votre entourage, « guetter » les projets de construction ou de rénovation de bâtiments d'entreprises ou hangars agricoles, afin d'inciter leurs promoteurs à prévoir une toiture photovoltaïque.
- Vous pouvez aussi choisir d'installer vous-mêmes des petites unités pour la revente et l'autoconsommation : n'hésitez pas à vous rapprocher de **Monts Énergies** ou du Parc Eco-Habitat pour vous faire conseiller et accompagner dans ces démarches qui peuvent apparaître intimidantes !
- Participer à un groupe de travail en tant que bénévole.



Nous avons également été à l'initiative, avec de nombreuses associations du territoire, de l'évènement malheureusement annulé « La Tête et les Jambes » qui aurait dû avoir lieu le 24 octobre à St Martin en Haut pour valoriser toutes les démarches de transition en cours dans les Monts du Lyonnais.

Vous retrouverez toutes les informations sur notre site www.montsenergies.fr

Association des Handicapés des Monts du Lyonnais

Cette association rassemble les personnes en situation de handicap, les parents, les familles des trois secteurs : St Symphorien sur Coise, Sait Laurent de Chamousset, Chazelles sur Lyon et autres villages limitrophes.

Cette année 2020, à cause de la pandémie de Covid 19, ce n'est pas de gaîté de cœur que le conseil d'administration a pris la sage décision d'annuler la plupart des activités, des rencontres prévues au programme ; seul a eu lieu l'après-midi jeux du mois de février.

Malgré tout, en septembre, en respectant les gestes barrières et la distanciation, onze jeunes en situation de handicap ont pu reprendre pour la troisième année consécutive les **cours informatiques adaptés**. Ces cours se déroulent dans les locaux de l'ESAT de la Goutte d'or à Meys.

Nous ne pouvons que souhaiter l'amélioration de la situation qui nous permettrait de nous retrouver et de réaliser nos projets pour l'année 2021.

Le président Joseph Ressicaud et son équipe de responsables, remercient les municipalités qui, par l'attribution de subventions ou prêts de salle, soutiennent les actions de l'association et l'aident à réaliser ses projets en faveur des personnes touchées par le handicap, en essayant d'améliorer leur cadre de vie.

Contact : J.Ressicaud : 04.74.26.00.00 ou la secrétaire Yvette Coeur : 04 .78.44.43.07.

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

« Vieillir chez soi » avec le Service de Soins Infirmiers A Domicile.

Le SSIAD de St Laurent de Chamousset est une association ADMR, gérée par une équipe de bénévoles.

Il s'adresse à des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou en situation de dépendance et qui résident sur le territoire de Chamousset en Lyonnais.

Sur prescription d'un médecin, des soins d'hygiène et de confort sont assurés 7 jours sur 7, par des aides-soignantes diplômées, qui collaborent avec l'infirmière libérale choisie par le bénéficiaire.

Depuis janvier 2017, le SSIAD s'est vu confier, par l'ARS, l'expérimentation « SPASAD » qui a pour objectif la mise en place des actions de prévention individuelles ciblées sur la lutte contre l'isolement, la prévention des chutes et la dénutrition.

Les bénéficiaires du Service d'Aide ADMR ou du SSIAD peuvent prétendre à ces prestations. En cas de besoin, selon l'évaluation, l'intervention d'une psychologue, d'une ergothérapeute, d'une diététicienne ou d'une psychomotricienne à domicile est possible.

Alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès des deux infirmières coordinatrices, Nathalie ou Audrey au 04 74 70 54 78 – Espace Juge Pascal – 52 chemin de l'hôpital - St Laurent de Chamousset.

Si vous souhaitez apporter bénévolement un peu de votre temps pour nos aînés, n'hésitez pas à contacter le service du SSIAD :

siad.st-laurentcham@fede69.admr.org.



Qui sommes-nous ?

Notre association a été créée il y a 55 ans par les élus des Monts du Lyonnais, Rhône et Loire, afin de participer à l'animation du territoire en organisant des manifestations, en proposant des services pour faciliter l'organisation d'autres manifestations. Elle regroupe 42 communes.

Bien que les Cantons ne soient plus les mêmes, notre Association a conservé le périmètre des 4 anciens Cantons, reconnu comme étant suffisamment grand pour bien se connaître, travailler et communiquer ensemble. Par contre, nous sommes en attente d'une nouvelle appellation.

2020, une année pas comme les autres. Le Groupement des 4 Cantons n'a pas échappé à la règle.

Plusieurs manifestations ont été annulées ou repoussées à 2021 :

Le Concert CHORALIAS des chorales des 4 Cantons a été repoussé au printemps prochain et se déroulera toujours comme prévu à Saint-Laurent-de-Chamousset ;

La rencontre bouliste des Vétérans est repoussée au mardi 8 Juin 2021 et sera organisée par l'Amicale Boule Duvernoise ;

Le 61^{ème} Comice préparé par la Section de Chazelles-sur-Lyon qui n'a pu avoir lieu, est reporté au 26 et 27 Juin 2021, toujours à Chazelles.

L'Assemblée Générale du Groupement est programmée le Vendredi soir 19 Mars à Chazelles-sur-Lyon.

La Location de matériel a aussi été impactée du fait de l'annulation des manifestations. Rappelons que chaque Section du Groupement possède du matériel (chapiteaux, tables, bancs, chaises et barrières de sécurité) que peuvent emprunter prioritairement les collectivités et les associations, et, en cas de disponibilité, les particuliers et les professionnels. Pour la Section de Saint-Laurent-de-Chamousset, renseignements et réservation auprès de Ginette DECULTIEUX (decultieux.ginette@gmail.com – 06 83 40 49 98).

Connaissez-vous le Costumier des 4 Cantons ? C'est la caverne d'Alibaba où sont rassemblés tous les costumes accumulés au cours des 55 années de l'existence du Groupement à l'occasion des Comices dont les défilés à thèmes historiques qui ont fait la réputation de cette manifestation annuelle. Il s'est enrichi de déguisements en lien avec les dessins animés, les animaux ... Vous y trouverez aussi des accessoires (sabots, chapeaux, besaces).

A qui s'adresse vraiment ce lieu ? aux Troupes de théâtre, aux Associations, aux particuliers pour des soirées à thème, aux écoles qui organisent des manifestations avec leurs élèves, à l'occasion d'Halloween Ou à toute autre occasion.



Ouverture : mercredi de 14h à 17h et samedi 9h à 11h30 – Adresse : Maison des Associations – 137, rue Cardinal Girard à Saint-Symphorien-sur-Coise. Prise de rendez-vous : 04 78 44 58 69.

Contact : Ginette DECULTIEUX, présidente du Groupement - 06 83 40 49 98 – decultieux.ginette@gmail.com

LA RESSOURCERIE DES MONTS DU LYONNAIS, un lieu qui a le vent en poupe !



De plus en plus de personnes aspirent à consommer plus sobrement, refusant le gaspillage ou le rachat systématique d'objets neufs. Pousser la porte de la Ressourcerie, c'est découvrir l'univers foisonnant de la récup', du réemploi, de la réparation, de l'upcycling. Pourquoi par exemple abattre un arbre pour fabriquer la chaise de nos rêves alors qu'elle attend d'être adoptée dans notre magasin ?

A la Ressourcerie des Monts du Lyonnais, il y en a pour tous les âges, tous les goûts et tous les styles. On y trouve des pépites à petits prix. Du presque neuf, de l'ancien, du vintage, du contemporain, du design, du très tendance, du décalé, du fun, de la fantaisie, du sérieux, du loufoque... On y trouve de la vaisselle ancienne ou moderne, du mobilier en tout genre, des textiles, des vêtements et des chaussures, des objets de décoration, des accessoires, des créations artistiques, de l'électroménager, du matériel informatique, audiovisuel et téléphonique, du matériel de bricolage et de jardinage, des produits de sport et loisir, des livres, des films... Le tout en état de marche avec le charme de la patine du temps !

La Ressourcerie est aussi un lieu de création et de lien social, d'apprentissage et de partage reposant sur l'engagement des citoyens qui en déposant et/ou en achetant des objets, font un geste concret pour la planète, mais aussi pour l'insertion professionnelle **des personnes peu qualifiées ou en difficulté**. Vous rendre à la Ressourcerie pour donner ou acheter a un impact significatif au niveau social sur notre territoire car :

- c'est participer à **l'embauche de 50 personnes** en situation « de fragilité » par an ;
- c'est soutenir une équipe de 7 salariés permanents en CDI et près de 50 bénévoles ;
- c'est nous permettre de mener plus de **90 actions d'accompagnement social par an** (sur la santé, la mobilité, la prévention, les problèmes familiaux lourds ...) ;
- c'est offrir à nos salariés **1 850 heures de formation** et de périodes d'immersion en entreprises
- c'est également proposer un **accompagnement « à la carte »** pour tous nos salariés sur un projet socio- professionnel, avec un taux de sorties positives de 64 % enregistré en 2019 (sorties sur des CDI, des formations qualifiantes, des CDD de plus de 6 mois, des accompagnements aux droits retraites, des orientations vers des structures adaptées...).

Et puis il y a une partie de notre travail qui n'est pas mesurable sans indicateur ni pourcentage tels que la re-socialisation, la sortie de l'isolement, la reprise de confiance en soi, retrouver un pouvoir d'achats, se sentir utile, se redynamiser, jusqu'à même parfois reprendre goût à la vie...

Cette année, la Ressourcerie des Monts du Lyonnais fête ses 10 ans d'existence, elle est plus que jamais d'actualité dans un contexte où la réduction de notre empreinte écologique et l'exclusion sociale constituent des enjeux prioritaires.

Retrouvez l'actualité de la Ressourcerie des Monts du Lyonnais sur notre site internet : www.ressourcerie-lebonplan.fr et sur notre page Facebook @RessourcieriedesMontsduLyonnais

Retrouvez la campagne inédite sur le réemploi lancée par le Réseau National des Ressourceries :

www.adoptepiusquunobjet.fr #AdoptePlusQuUnObjet

Légende : Campagne d'affichages La Chaise Rose et ses acolytes Réseau des Ressourceries a débarqué la Ressourcerie des Monts Du Lyonnais



Semaine Nationale des Ressourceries du 08 au 14 octobre 2020 adoptepiusquunobjet.fr

du
à

